

Les autorités chinoises, qui prônent l'athéisme, veulent se charger d'identifier le successeur du dalaï lama, leader spirituel des tibétains, peuple autochtone d'une nation occupée

Entretien du GITPA avec Katia Buffetrille, ethnologue et spécialiste de la culture tibétaine, chercheur à l'École Pratique des Hautes Études (V^e section), membre du réseau des experts du GITPA pour l'Asie.



Tenzin Gyatso, le 14^e dalaï-lama, lors d'une conférence à Dharamsala, en Inde, le 5 mars. ASHWINI BHATIA / AP

Q. Récemment, le journal Le Monde a publié un court éditorial sous le titre QUAND PEKIN DONNE DES LEÇONS DE BOUDDHISME AU DALAÏ LAMA sur le problème de la succession du XIV^e dalaï-lama. Pourriez-vous en dire un peu plus ?

On se trouve effectivement aujourd'hui dans une situation qui frise l'absurde. Les autorités chinoises qui revendiquent leur athéisme et qui, durant des décennies ont proclamé que la religion était « l'opium du peuple », ont décidé de s'impliquer dans la reconnaissance des réincarnations. En effet, le gouvernement chinois prépare l'après dalaï-lama, tout en semblant croire que la question tibétaine sera résolue avec la disparition du hiérarque.

La découverte au Tibet en 1992 de la réincarnation du XVII^e Karmapa, chef de l'école des Kagyüpa, avait été entérinée par les autorités chinoises ainsi que par le dalaï-lama, alors que traditionnellement, celui-ci n'intervient pas dans le choix de cette réincarnation. Mais dans les cas particuliers du dalaï-lama et du panchen-lama, la règle exige que, alternativement et selon leur âge, chacun participe à la recherche de la réincarnation de l'autre en raison de la relation particulière de maître à disciple qui les unit. En 1995, la réincarnation du X^e panchen-lama, mort en 1989, est retrouvée au Tibet par les moines du monastère de Tashilhunpo qui collaborent secrètement avec le dalaï-lama. Les autorités chinoises qui avaient refusé au pontife le droit de participer à la recherche, s'opposent alors à ce choix et enlèvent l'enfant et sa famille (dont on ignore tout jusqu'à aujourd'hui). Ils désignent ensuite un autre enfant au moyen de l'urne d'or.

En désignant ainsi la réincarnation du panchen-lama, le gouvernement de la République populaire de Chine reprend à son compte la politique des empereurs bouddhistes de la dynastie mandchoue des Qing. Celle-ci était fondée sur cette relation politico-religieuse très particulière de « protecteur laïc-maître spirituel » et ces empereurs considérés comme des émanations du bodhisattva Manjushri, jugeaient légitime d'agir ainsi. Des travaux récents ont effectivement montré que la mise en place par l'empereur Qianlong (1711-1799) d'un système de reconnaissance des réincarnations par l'urne d'or était motivée par le fait qu'il se considérait comme un monarque universel responsable de la protection de l'enseignement du Bouddha¹. **En revanche, les autorités chinoises actuelles, athées et menant une répression constante des religieux et activités religieuses, n'ont aucune légitimité à s'immiscer dans le choix des réincarnations bouddhistes.** La population tibétaine le sait bien qui ne reconnaît

nullement le X^e panchen-lama désignée par la Chine qu'elle qualifie de « faux panchen » ou de « panchen chinois » et pour elle, il est inconcevable que le « panchen chinois », non reconnu par le dalaï-lama, joue un quelconque rôle dans le choix de sa future réincarnation.

En 2007, une nouvelle loi confirme que toute réincarnation doit être entérinée par les autorités chinoises, le but étant d'avoir la maîtrise, à l'avenir, sur le choix du prochain dalaï-lama. Depuis, la question de la réincarnation du XIV^e dalaï-lama revient régulièrement dans les médias. Déjà en 1969, le pontife avait déclaré que la continuation du système de sa réincarnation serait décidée « par les gens concernés ». En 2007, il explique qu'il se réincarnera à l'extérieur de la Chine puisque l'objet d'une réincarnation est de poursuivre le travail de son prédécesseur. Puis, en 2011, le dalaï-lama annonce que, « lorsqu'il aura 90 ans [le 6 juillet 2020], il consultera de grands lamas de la tradition bouddhique tibétaine, le public tibétain et d'autres personnes concernées, pour évaluer si l'institution du dalaï-lama doit ou non continuer ».

Sa déclaration en septembre 2014 à un journal allemand, puis sur la BBC en décembre de la même année, selon laquelle il ne se réincarnerait peut-être pas a provoqué un vent de panique au sein de la communauté tibétaine. Quelques jours après, un communiqué du secrétaire du dalaï-lama a rappelé que ce qu'a toujours affirmé le hiérarque depuis 1969, restait valide : le choix reste entre les mains des Tibétains.

Les dirigeants chinois, pris de cours par cette annonce, n'ont su qu'exprimer leur fureur par des déclarations qui portent à sourire. En effet, après avoir régulièrement dénigré le dalaï-lama, elles semblent ne plus pouvoir s'en passer. S'érigeant en défenseur de la tradition bouddhique de la réincarnation, revue et corrigée par eux-mêmes, ils exigent que le dalaï-lama se réincarne, affirmant même que dans le cas contraire « il violerait les règles de sa propre tradition » et que, s'il n'avait pas été reconnu par le gouvernement chinois, il n'aurait pu être dalaï-lama : un fait totalement erroné puisque le procédé de sélection a suivi les seules règles tibétaines et que les autorités de la Chine républicaine ont été placées devant le fait accompli.

L'enjeu actuel est donc de taille et le dalaï-lama est confronté à un dilemme des plus difficiles à résoudre : comment faire pour que les autorités chinoises ne mettent pas la main sur l'institution du dalaï-lama alors que les Tibétains semblent vouloir perpétuer cette institution ?

En 2005 le dalaï-lama présentait les diverses solutions qu'il envisageait :

« Déjà en 1969, je l'ai dit clairement, c'est au peuple tibétain de décider si l'institution du dalaï-lama continuera à exister ou pas. Au cas où une majorité de Tibétains veulent garder cette institution, la question qui se pose est celle de savoir comment on va en assurer la continuité. Il y a plusieurs possibilités. Le principe de l'âge en est une. Ou mon successeur pourrait être un moine plus âgé et bien connu que j'auras nommé. Théoriquement, tout cela est possible. Une autre option : après ma mort, un lama de rang élevé pourrait être désigné, à la manière dont le pape est choisi. Ou l'institution du dalaï-lama est conservée, mais le successeur ne sera pas trouvé avec la même méthode utilisée jusqu'à aujourd'hui.... »

Au cas où les Tibétains veulent conserver le système actuel, j'ai déjà clairement exprimé ma position : si je meurs aujourd'hui, je meurs en tant que réfugié dans un pays étranger, avec un certain but qui n'est pas encore réalisé. C'est pourquoi ma réincarnation pourrait apparaître en dehors du Tibet.

Quant à l'autre question, homme ou femme. S'il n'en tenait qu'aux Tibétains, la plupart d'entre eux préféreraient comme toujours une incarnation masculine. Mais aujourd'hui, le dalaï-lama n'est plus seulement là pour les Tibétains, mais aussi pour les hommes qui s'intéressent nouvellement au bouddhisme. Et si, en regard de cette nouvelle réalité, il se trouvait une majorité de partisans pour considérer qu'une femme serait plus utile, alors une réincarnation féminine est tout à fait possible..... » »²

BUFFETRILLE Katia, ethnologue et tibétologue à l'École pratique des Hautes Études et membre du Centre de recherche sur les civilisations de l'Asie orientale (CRCAO). Ses travaux portent sur les rituels « populaires », leurs fonctions dans la société et les changements qu'ils connaissent dans le Tibet contemporain. Elle s'intéresse particulièrement aux pèlerinages autour des montagnes sacrées, thème qui a été le sujet de sa thèse, ainsi qu'à un rituel dédié aux divinités locales (lurol) et qui n'existe que dans une dizaine de villages de l'Amdo (région traditionnelle nord-est du Tibet). Elle se rend au Tibet, pratiquement tous les ans, pour une période de plusieurs mois, depuis 1985. Parmi ses dernières publications : *Authenticating Tibet. Answers to 100 China Questions* (avec A.M. Blondeau, University of California Press, 2008) ; *Revisiting Rituals in a Tibetan Changing Context* (Brill 2012). Elle est directeur de la revue online *Études mongoles et sibériennes, centrasiatiques et tibétaines* (emscat.revues.org)



Pour aller plus loin : Suite de l'entretien en 5 questions

Q.-Pouvez nous expliquer le principe de la réincarnation ?

. Pour les bouddhistes, tout être vivant est soumis au cycle des renaissances (*samsara*). Dès lors, il se réincarne dans l'un des six royaumes d'existence — dieux, titans ou *asuras*, humains, animaux, esprits affamés ou *pretas*, enfers — en fonction de son karma (ou rétribution des actes) selon lequel tout acte, bon ou mauvais enclenche, selon l'intention qui le détermine, une « dette à payer » ou une « récompense à recevoir » dans cette vie-ci ou dans les prochaines.

Toutefois, un « maître éminent », c'est-à-dire un être ayant atteint un très haut niveau de spiritualité, est libéré du cycle des renaissances. Il se réincarne alors de son propre choix dans le but d'aider les êtres qui souffrent à atteindre la délivrance. Le dalaï-lama et le panchen-lama, dont nous allons reparler, relèvent de ce système de réincarnation des maîtres éminents.

On connaît quelques cas isolés de réincarnations de maîtres tibétains dès le XII^e siècle mais c'est à partir du XIV^e qu'est instauré dans l'école Kagyüpa un système de lignées de réincarnations. Depuis, toutes les autres écoles du bouddhisme tibétain (guélugpa ; sakyapa ; nyingmapa) ainsi que la religion bön — religion qui coexiste avec le bouddhisme au Tibet — ont adopté ce système.

Q. Comment découvre t-on la réincarnation d'un dalaï-lama ?

C'est un processus long et complexe. Des signes naturels et surnaturels, des visions, les prédictions des oracles jouent un grand rôle pour identifier la région où chercher l'enfant. De grands religieux et des officiels laïques y sont alors dépêchés en vue de sélectionner des enfants dont on dit que la naissance aurait été marquée par des signes extraordinaires. On leur présente divers objets dont certains ont appartenu au dalaï-lama défunt et qu'ils sont censés reconnaître. Des intérêts politiques peuvent entrer en jeu dans les choix qui sont faits.

Q. De quand date l'institution des dalaï-lamas ?

D'un point de vue historique, l'institution des dalaï-lamas n'est pas aussi ancienne qu'on l'imagine souvent. Elle date de la rencontre en 1578, au nord du Tibet, du prince gengiskhanide Altan Khan, chef des Mongols Tümed et de Sonam Gyatso (1543–1588), 3^e abbé du grand monastère guélugpa de Drépfung (près de Lhasa). Prenant comme modèle le lien politico-religieux (« protecteur laïc-maître spirituel ») que Khubilai, ancêtre d'Altan Khan, avait établi au XIII^e siècle avec un grand maître de l'école sakyapa (Phagpa), ce dernier confère au pontife guélugpa le titre de dalaï-lama, « maître [à la sagesse vaste comme l'] océan », et lui-même reçoit celui de « roi de la doctrine ». Cette rencontre signe la conversion au bouddhisme guélugpa d'Altan Khan et de son peuple. Les I^{er} et II^e abbés du monastère de Drépfung, précédentes réincarnations du III^e, sont désignés rétroactivement I^{er} et II^e dalaï-lama.

Q. Qui étaient les autres dalaï-lamas ?

Signe de la dimension politique sous-jacente, le IV^e dalaï-lama (1589-1616) est reconnu en Mongolie, dans la personne du petit-fils d'Altan Khan, un choix qui renforce considérablement les liens entre les Mongols et le Tibet. À sa mort, l'école guélugpa est en quête d'un nouveau et puissant protecteur. Le V^e dalaï-lama (1617-1682) le trouve en son disciple Gushri Khan, chef des Mongols occidentaux Khoshot. En 1642, ce dernier offre à son maître spirituel l'autorité politique sur les terres conquises au Tibet central et

oriental. C'est à partir de cette date que de simple abbé de monastère, le dalaï-lama devient détenteur du pouvoir temporel.

Le V^e dalaï-lama instaure un système politique fondé sur le principe d'une relation réciproque entre les branches religieuse et laïque de son gouvernement appelé Gaden Phodrang, du nom du palais où il réside au monastère de Drépung. Il est à l'origine de la construction du Potala qui devient le centre du Tibet administré par son gouvernement, et qui correspond grossièrement à l'actuelle Région autonome du Tibet. Il reconnaît dans la personne de son tuteur le premier panchen-lama, « Grand érudit » qui, par le jeu de la reconnaissance des incarnations précédentes est considéré comme le IV^e : il reçoit alors le monastère de Tashilhunpo (Shigatsé, au sud-est de Lhasa) dont il n'était que l'abbé, ainsi que les immenses domaines qui lui sont rattachés. Tashilhunpo sera désormais le siège de la lignée des panchens, deuxième autorité spirituelle de l'école guélugpa après le dalaï-lama.

C'est à cette même époque (XVII^e siècle) que les Mandchous conquièrent la Chine des Ming, une dynastie chinoise (1368–1644). Le nouveau pouvoir s'installe à Pékin et fonde une nouvelle dynastie dont le nom chinois est Qing (1644-1911). Les empereurs mandchous pratiquent une politique expansionniste grâce à des conquêtes, mais aussi au travers d'alliances personnelles avec les dirigeants voisins (princes mongols et dalaï-lamas). Ils poursuivent la relation politico-religieuse initiée par Koubilai et Phagpa (XIII^e siècle) et exercent un contrôle indirect et lointain sur le Tibet ; les dirigeants du Pays des neiges restent tibétains

Au « Grand V^e », comme l'appellent les Tibétains, succède le VI^e (1683–1706) qui, en dépit de son attitude peu conventionnelle (il refuse de prendre les vœux de totale ordination et multiplie les conquêtes féminines), reste très aimé des Tibétains. On lui attribue de nombreux et très beaux poèmes.

Durant le règne du VII^e dalaï-lama (1707–1757), les Mandchous resserrent leur contrôle et imposent une garnison ainsi que deux représentants de l'empereur (*amban*) à Lhasa, qui supervisent l'organisation politique et sociale.

Le rôle des VIII^e au XII^e dalaï-lamas (c'est-à-dire du milieu du XVIII^e siècle à 1876) est négligeable. Ils meurent très jeunes et le Tibet est alors dirigé par des régents plus ou moins soutenus par les empereurs mandchous. À la fin du XVIII^e siècle, l'empereur Qianlong (1711-1799) impose un système de tirage au sort des réincarnations les plus importantes au moyen d'une urne d'or pour mieux contrôler leur choix, système qui s'ajoute aux procédés de sélection proprement tibétains. Il ne fonctionnera que pour les 10^e, 11^e et 12^e dalaï-lamas et pour les 8^e et 9^e panchen-lamas . En règle générale, il ne fera que confirmer la sélection précédemment faite par les Tibétains.

Avec le XIII^e dalaï-lama (1876-1933), un changement radical est inauguré. Il prend la direction des affaires de l'État en 1895 alors que le Tibet est au centre du « Grand jeu » qui oppose la Grande-Bretagne à la Russie. Il connaît deux exils (l'un en Mongolie, 1904-1909 et l'autre en Inde, 1910-13). Il proclame l'indépendance du Tibet dès son retour en 1913 mais, ignorant les règles diplomatiques en cours, il ne la fait pas reconnaître sur le plan international. Il entame des réformes importantes : organisation d'une armée, ouverture d'écoles, création d'une poste, abolition de la peine de mort, etc., mais l'opposition du clergé conservateur en empêche la réalisation. Il meurt en 1933. Lui succède le Quatorzième, l'actuel dalaï-lama.

Q. L'Occident a découvert le Tibet grâce au XIV^e dalaï-lama. Pouvez-vous nous parler de lui ?

Le XIV^e dalaï-lama est né en 1935, en Amdo, au nord-est du Tibet. Il est reconnu en 1939 et reçoit le nom religieux de Tenzin Gyatso. Tandis qu'il poursuit ses études religieuses, Mao Zedong arrive au pouvoir en 1949 et annonce aussitôt que le Tibet fait partie intégrante de la Chine et qu'il va « libérer » le pays de l'influence des impérialistes. Devant la menace chinoise, le pouvoir temporel, (habituellement exercé par un régent jusqu'aux 18 ans du hiérarque,) est remis au dalaï-lama le 17 novembre 1950. Il a alors quinze ans et aucune expérience de politique internationale. Après de difficiles années de cohabitation avec l'occupant chinois, la population de Lhasa se soulève le 10 mars 1959 pour le protéger, le conduisant à s'enfuir. Il se réfugie en Inde.

Durant les dix premières années de son exil en Inde, le dalaï-lama s'occupe d'améliorer le sort des exilés, travaille à introduire des éléments démocratiques dans son gouvernement et à faire connaître la situation du Tibet au monde. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1980 que la communauté internationale commence à manifester de l'intérêt pour le Pays des neiges. Le combat du dalaï-lama contre toute violence — fondé sur la notion essentielle de compassion qui sous-tend toute son action— ainsi que sa volonté à trouver une résolution pacifique de la question tibétaine lui valent le Prix Nobel de la Paix en 1989.

Malgré les difficultés, soucieux de poursuivre les relations avec la Chine, le dalaï-lama annonce le 15 juin 1988, dans un discours au Parlement européen à Strasbourg, qu'il ne revendique plus l'indépendance pour le Tibet et demande simplement une réelle autonomie de toutes les zones tibétaines à l'intérieur de la République populaire de Chine (2.500.000km², un quart de la Chine), comme le prévoit la constitution chinoise en ce qui concerne les territoires et régions autonomes, sans que cela ne soit effectivement appliqué. Beaucoup de Tibétains se sentent alors trahis, mais le dalaï-lama est pour eux l'émanation terrestre d'Avalokiteshvara, divinité protectrice du Tibet et bodhisattva de la compassion. Le considérant comme omniscient et doué d'une parole infaillible, la très grande majorité d'entre eux n'exprime nulle opposition à son leader. À cet égard, on peut se demander si une réelle démocratie est possible quand la voix du leader n'est ni contestée, ni contestable.

Dès 2001, le dalaï-lama annonce qu'il envisage une semi-retraite, un désir qu'il avait exprimé à plusieurs reprises au cours de la décennie précédente. Par ailleurs, il insiste régulièrement sur l'importance pour les Tibétains exilés de s'engager sur la voie de la démocratie. Il introduit des changements importants dans le fonctionnement du gouvernement en exil : en 2001, pour la première fois dans l'histoire tibétaine, le Premier ministre (*kalön tripa*) est élu par un vote démocratique des exilés tibétains et non désigné par le dalaï-lama. C'est un religieux, Samdhong Rinpoche, qui est le premier élu. Il voit son mandat de cinq ans renouvelé aux élections de 2006. Son rôle est cependant limité puisque la voix du dalaï-lama, qui reste aussi le chef politique, est prédominante.

Lors des élections de 2011, trois candidats se présentent, tous fidèles à la ligne politique du dalaï-lama, mais cette fois tous laïcs. Le 10 mars 2011, dix jours avant les élections, le dalaï-lama annonce qu'il se retire de la vie politique et qu'il « transférera son autorité au dirigeant élu », une décision qualifiée de ruse par les autorités chinoises. En dépit des multiples requêtes émises par les Tibétains, il campe fermement sur sa position, refusant même d'assumer le rôle de chef symbolique du gouvernement — une attitude qui suscite à nouveau l'incompréhension de nombreux Tibétains. Il accepte de garder un rôle de conseiller et la charge des rencontres avec les chefs d'État — de jour en jour moins nombreuses devant les menaces de rétorsion de la Chine.

Cette décision du dalaï-lama de transférer son autorité au dirigeant élu marque un changement historique puisqu'elle conduit à la séparation entre les pouvoirs spirituel et temporel et met donc fin au système politique inauguré par le V^e dalaï-lama au XVII^e siècle. Elle donne aussi au nouveau Premier ministre des pouvoirs qu'aucun des ses prédécesseurs n'avait eus auparavant.

Parmi les trois candidats, les Tibétains de l'exil ont élu comme Premier ministre le plus jeune, Lobsang Sangyé, un juriste diplômé de Harvard qui poursuit la politique de la « Voie médiane » initiée par le dalaï-lama. Cette politique n'a, à ce jour, apporté aucun résultat positif pour les Tibétains. En dépit des nombreux efforts et concessions faits par le hiérarque, la Chine est actuellement en train de gagner face à l'Occident qui fait passer les intérêts économiques et promesses de nouveaux contrats avant les valeurs auxquelles il se dit attaché.

En revanche, ce choix de la « Voie du milieu » a conduit à une très forte division au sein de la diaspora entre ses supporteurs et ceux qui désirent l'indépendance. Ce qui n'était autrefois qu'une différence d'opinion est devenu maintenant un véritable objet de conflits, les tenants de la « voie médiane » accusant les autres de s'opposer au dalaï-lama, parfois même de trahir la cause tibétaine. Ce faisant, ils empêchent toute expression d'opinion différente au sein de la diaspora, faisant un amalgame entre le religieux réincarné qu'est le dalaï-lama et la nation dont il est un des plus forts symboles.

¹ <http://www.senat.fr/ga/ga104/ga104.pdf> : pp. 25-34.

² Martin Brauen 2005. *Les dalaï-lamas. Les 14 réincarnations du bodhisattva Avalokitesvara*. Lausanne, Éditions Favre, p. 13.